

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH) 2023-2026



Adopté par le comité exécutif le 17 mai 2023
Résolution VS-CE-2023-448

Table des matières

RÉDACTION DU PLAN D’ACTION FAVORISANT L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH) 2023-2026	3
Lexique des acronymes	4
PRÉAMBULE ET CADRE LÉGAL.....	5
Cadre légal	5
MOT DE LA MAIRESSE.....	6
PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE – VILLE DE SAGUENAY	7
PLAN D’ACTION FAVORISANT L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)	9
Rôle et responsabilités des membres du comité de travail (CT)	10
Rôle et responsabilités des membres du comité consultatif (CC)	11
Sous-comités (SC)	11
AXE 1 – AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS.....	12
Actions récurrentes	12
Actions prévues	13
AXE 2 – IMMEUBLES	18
Actions récurrentes	18
Actions prévues	19
AXE 3 – PROGRAMMES, SERVICES, APPROVISIONNEMENT, EMPLOI ET FORMATION.....	23
Actions récurrentes	23
Actions prévues	24
AXE 4 – LOISIR, CULTURE, SPORT, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE	28
Actions récurrentes	28
Actions prévues	29
AXE 5 – SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION	40
Actions récurrentes	40
Actions prévues	41
AXE 6 – TRANSPORT	43
Actions récurrentes	43
Actions prévues	44
AXE 7 – COMMUNICATIONS	45
Actions récurrentes	45
Actions prévues	46
REMERCIEMENTS.....	48

Notice

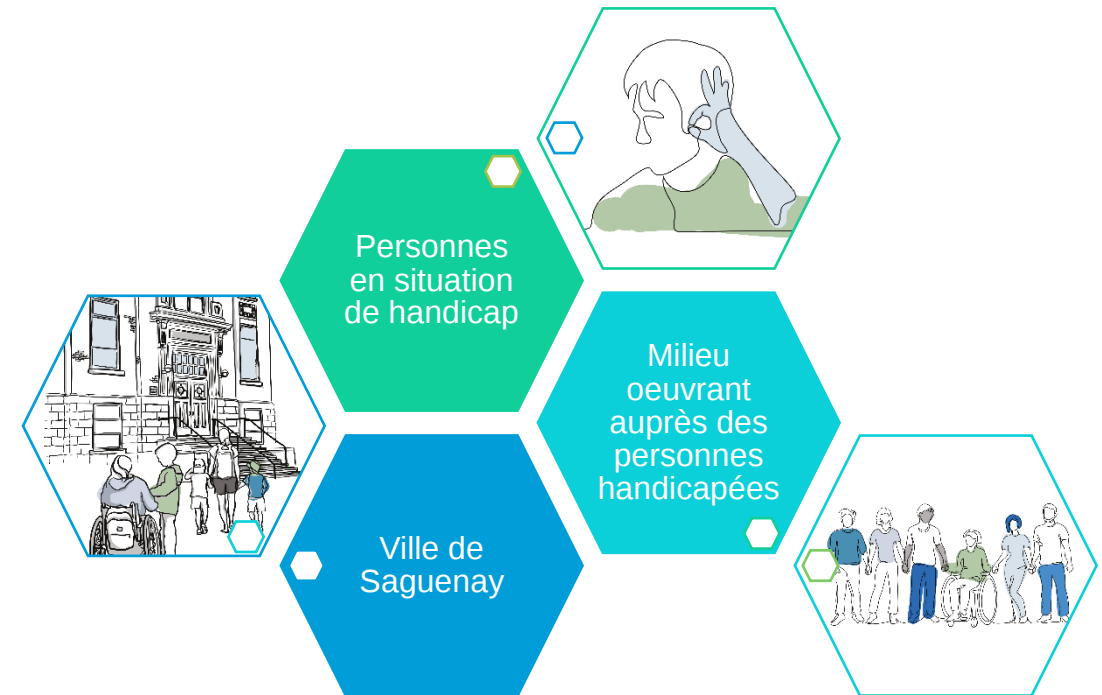
Rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2023-2026

La rédaction du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH) a été rendue possible grâce à la participation des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, des citoyens en situation de handicap ainsi que du personnel municipal.

La démarche de réflexion s'est effectuée par le biais de différents mécanismes de consultation :

- Bilan et perspectives du plan d'action 2019-2022;
- Rencontres du comité consultatif;
- Rencontres du comité de travail;
- Rencontres des sous-comités de chaque sphère d'intervention du plan d'action;
- Rencontre de planification stratégique conjointement avec le comité consultatif et le comité de travail;
- Consultation auprès de la population en situation de handicap, des professionnels œuvrant auprès des clientèles à besoins particuliers ainsi que des parents et pairs aidants de personnes en situation de handicap;
- Requêtes et demandes déposées par les citoyens et organismes au PAIPH.

Ainsi, les mesures et les obstacles identifiés tiennent compte du quotidien des personnes en situation de handicap ainsi que des réalités de chacun des services municipaux.



Lexique des acronymes

ADHIS	Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay
AMM	Aide à la mobilité motorisée
APDPH	Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière
AQEPA	Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs du Saguenay
ARLPH	Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean
ARPTC	Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean
AU	Accessibilité universelle
CC	Comité consultatif
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique
CRDITSA	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme
CT	Comité de travail
DCDS	Division communautaire et développement social
INTER	Interassociation des personnes handicapées du Saguenay
GOPHS	Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay
MADA	Municipalité amie des aînés
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAIL	Programme d'accompagnement individuel en loisir
PAIPH	Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées
PSA	Programme Secours adaptés
SAR	Société de l'autisme du Saguenay–Lac-Saint-Jean
SC	Sous-comité
STS	Société de transport du Saguenay

Préambule et cadre légal

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De plus, chaque année, les municipalités assujetties à la loi doivent déposer, à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou bien la mise à jour de leur plan d'action, en plus de leur transmettre un bilan des actions réalisées durant l'année.

Au-delà de l'obligation gouvernementale, c'est avec sérieux et engagement que depuis 2004, la Ville de Saguenay entreprend des actions dans le but d'améliorer l'accessibilité de ses services et des infrastructures publiques qui lui appartiennent. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH). Ce plan d'action constitue un outil de travail fort efficace qui permet à Saguenay de structurer et de planifier ses actions ainsi que d'identifier les améliorations à apporter pour le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap sur son territoire. La Ville de Saguenay produit un plan d'action triennal qu'elle modifie et adapte aux réalités des personnes handicapées par le biais de sa mise à jour annuelle.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH) de la Ville de Saguenay. La prémisse de base du plan d'action 2023-2026 s'insère dans une continuité des grands champs d'action ayant été mis en place depuis 2019. La structure de consultation ayant subi certaines modifications, cela a permis un maillage fort efficace entre les gens du milieu et la municipalité, menant à l'atteinte des résultats escomptés et à la mise en place de projets d'envergure pour les prochaines années. Le travail de toutes les parties impliquées permet de développer des projets adaptés, répondant aux besoins identifiés par le milieu, ainsi que d'en faire la promotion de façon efficace.

Pour assurer la réalisation du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2023-2026*, deux comités principaux œuvrent de concert : le comité de travail (représentants municipaux) et le comité consultatif (représentants du milieu et citoyens). Cette concertation donne lieu à un partenariat efficace. Le plan d'action 2023-2026 est divisé en sept axes rassemblant les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

Axe 1 : Aménagement urbain et lieux publics

Axe 2 : Immeubles

Axe 3 : Programmes, services, approvisionnement, emploi et formation

Axe 4 : Loisir, culture, sport, plein air et vie communautaire

Axe 5 : Sécurité, prévention et intervention

Axe 6 : Transport

Axe 7 : Communications

Mise à jour et bilan

Chaque année, la municipalité a l'obligation d'effectuer une mise à jour de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées ainsi qu'un bilan des actions réalisées. Cela assure d'agir conséquemment à l'évolution des besoins de citoyennes et citoyens en situation de handicap et des obstacles rencontrés au quotidien.

Mot de la mairesse de la Ville de Saguenay



Voici la toute dernière mouture du **Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées** (PAIPH) de la Ville de Saguenay! Je suis très heureuse que vous puissiez prendre connaissance des plus récentes actions de la Ville pour faciliter la vie à plusieurs de nos concitoyens.

Chaque année, les différents services municipaux poursuivent sans relâche leur travail afin d'identifier des priorités et passer à l'action. Le résultat est une municipalité plus inclusive, des services municipaux plus accessibles et une qualité de vie améliorée pour les personnes qui vivent avec un handicap.

Notre engagement est de revoir le plan chaque année, en collaboration avec le milieu et les intervenants. Nous faisons ce travail sur une base annuelle, question de nous assurer de rester en phase avec les besoins sur le terrain et de pouvoir nous adapter aux changements technologiques. La priorité absolue est que le PAIPH réponde à des besoins réels et cela rend d'autant plus importante la révision annuelle.

Je tiens à remercier tous nos partenaires du milieu, grâce à qui nous pouvons prendre le pouls des citoyens et des personnes handicapées. Sans leur voix, il n'y aurait pas de plan adapté et enraciné dans leur réalité. La consultation est un jalon essentiel du PAIPH et nous poursuivrons dans cette voie pour les futures éditions.

Merci également à tous ceux et celles qui ont participé à la mise en œuvre du PAIPH 2023-2026. C'est tous ensemble que nous bâtissons une Ville de Saguenay faite pour tout le monde, sans exception.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Julie Dufour'. The signature is stylized and fluid.

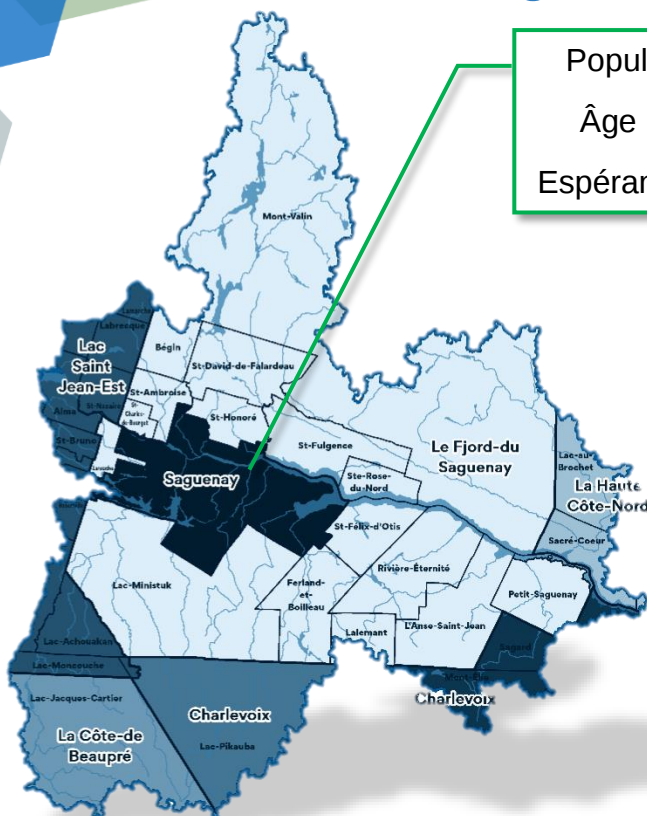
Julie Dufour, mairesse de Saguenay

Portrait sociodémographique du territoire – Ville de Saguenay¹



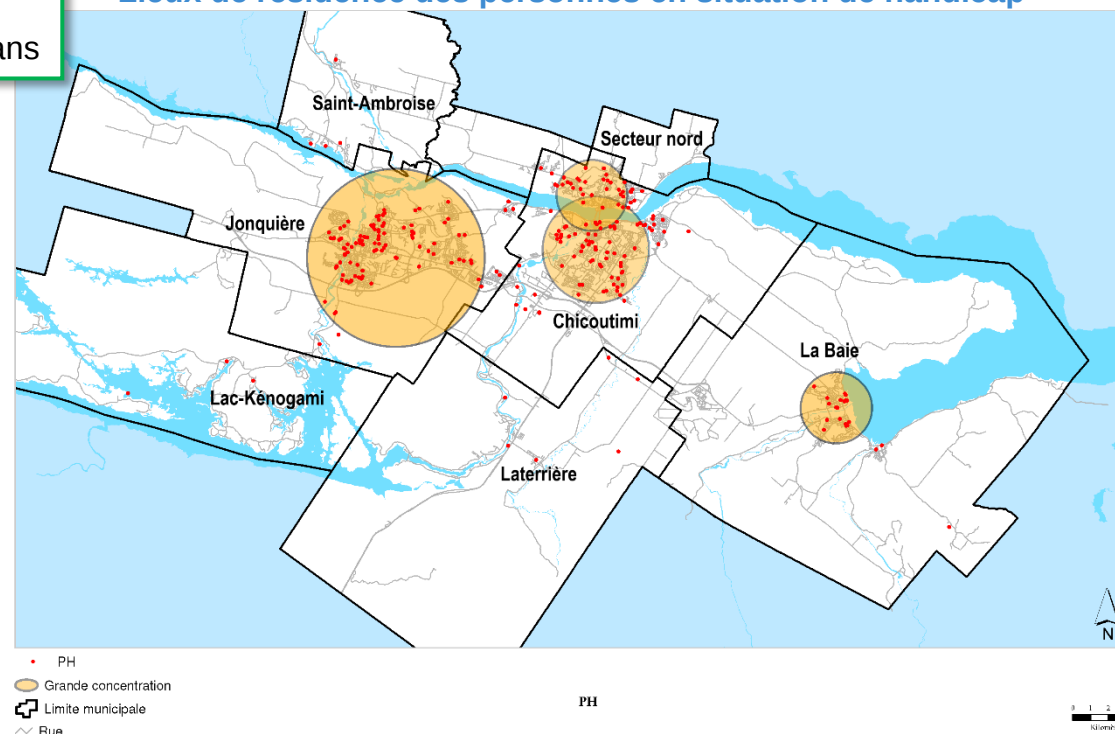
87 100 personnes

Proportion de la population ayant des limitations dans leurs activités quotidiennes.

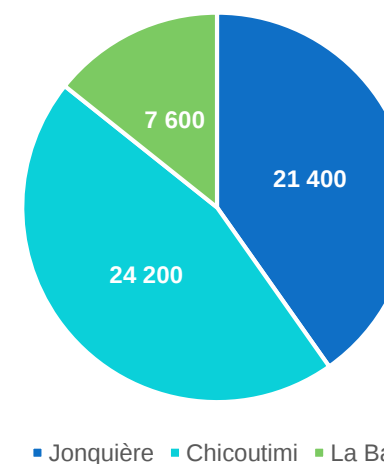


Population = **161 567**³
Âge moyen : 45 ans
Espérance de vie : 83 ans

Lieux de résidence des personnes en situation de handicap²



Nombre estimé par arrondissement de personnes ayant des incapacités¹



Sources des données :

¹ Institut de la statistique du Québec.

Institut de la statistique du Québec, Enquête de Santé du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2018.

Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2021-2041 - Mise à jour 2022; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, découpage administratif SDA 2022; Statistique Canada, secteur peu ou pas peuplé, écoumène de la population de 2016 au 1:20 000 000 modifié par l'ISQ.

² Ville de Saguenay, consultation publique PAIPH 2022.

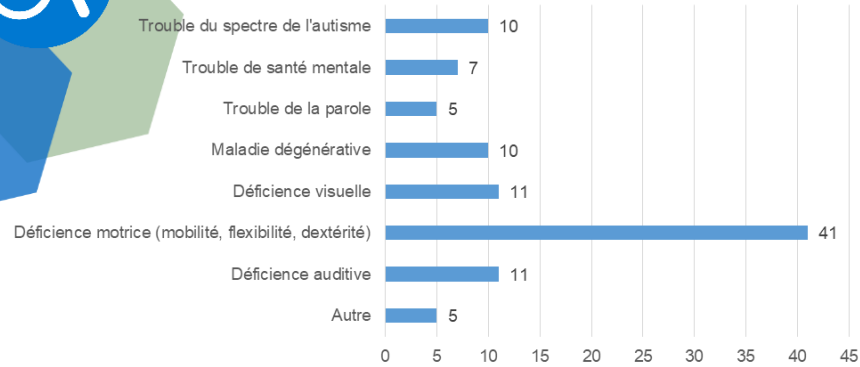
³ Statistique Canada. 2022. (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 30 novembre 2022.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 7 décembre 2022).

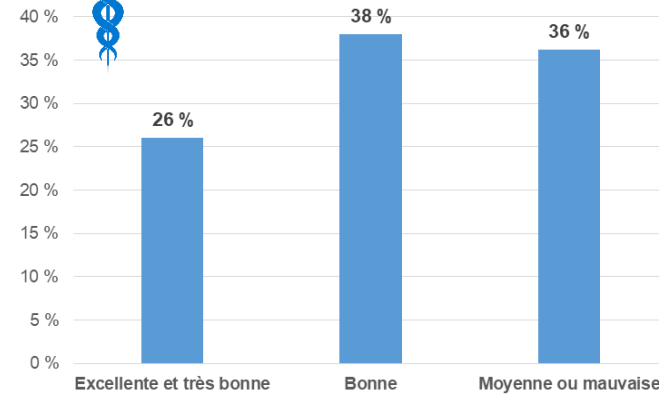
Organisme de Bassin Versant du Saguenay, <https://www.obvsaguenay.org/>.



Types de handicaps ⁴

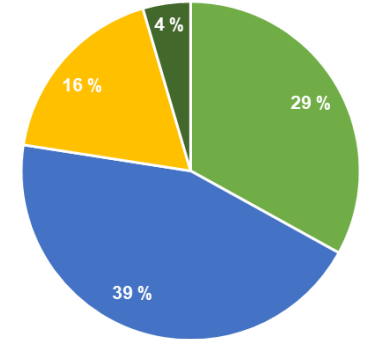


Perception de sa santé ⁵

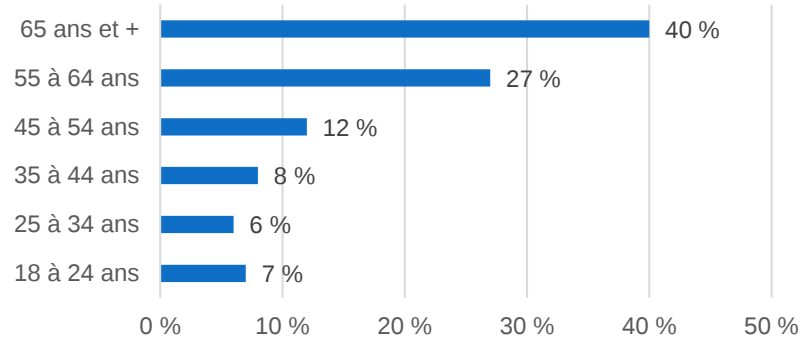


Composition du ménage ⁵

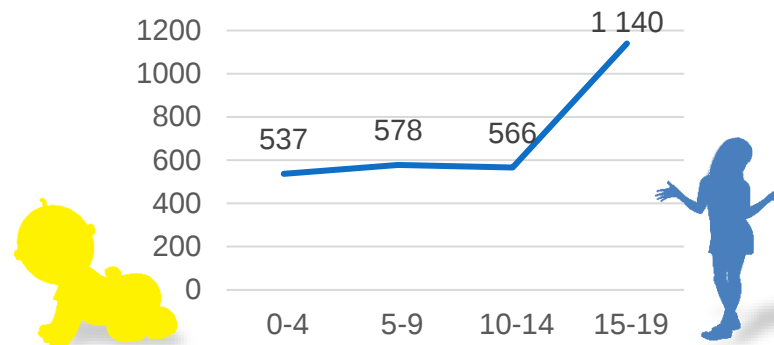
- Personne vivant seule
- Couple sans enfant à la maison
- Couple avec enfant(s) à la maison
- Famille monoparentale (enfant de tous âges)



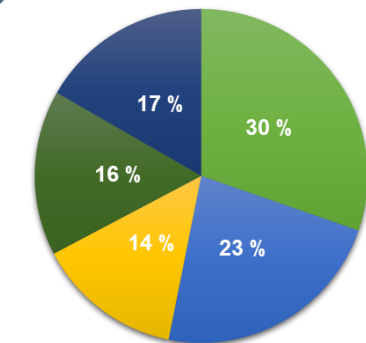
Âge de la population adulte ayant des limitations ⁵



Âge des enfants ayant des limitations ⁵



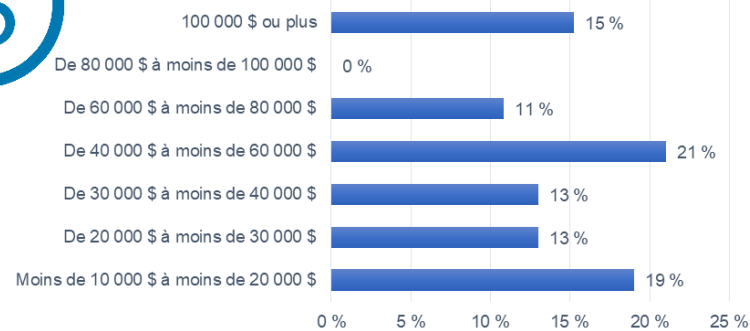
Niveau de diplomation des personnes en situation de handicap ⁵



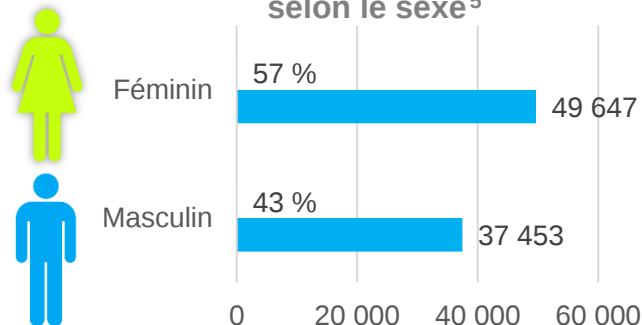
- Aucun diplôme
- D.E.S
- D.E.P
- Diplôme d'études collégiales
- Diplôme universitaire



Revenu ⁵



Personnes en situation de handicap selon le sexe ⁵



Sources de données :

⁴ Ville de Saguenay, Consultation publique, population en situation de handicap sur le territoire 2022.

⁵ Institut de la statistique du Québec, Enquête de Santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2018.

Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)

La mission

Favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées de la ville de Saguenay par la mise en place de diverses actions visant à contrer les obstacles à l'accessibilité, en partenariat avec le milieu communautaire et les citoyens.



Engagement

Dans un souci d'équité, dans la perspective du droit à l'égalité et avec une approche inclusive, la Ville de Saguenay s'engage à considérer les principaux éléments pour aménager des parcours sans obstacles afin de réduire ou d'éliminer les difficultés liées au déplacement des personnes en situation de handicap et favoriser leur participation citoyenne, pleine et entière, dans leur communauté.



Objectifs

- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Accroître le sentiment de sécurité et la sécurité physique des personnes handicapées;
- Améliorer l'accessibilité des infrastructures municipales et de transport;
- Aménager des espaces publics et des environnements accessibles;
- Améliorer la communication auprès des personnes en situation de handicap à propos des services et infrastructures municipales accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes;
- Promouvoir les actions et réalisations du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH);
- Se doter d'équipements favorisant l'accessibilité des services et infrastructures;
- Sensibiliser la population à l'accessibilité universelle.

Clientèle ciblée

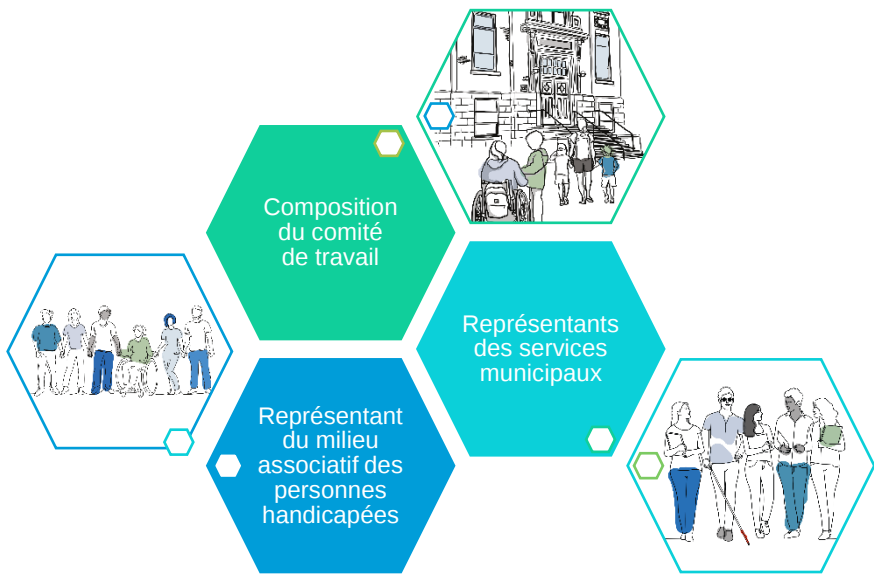
- Une déficience liée à la mobilité;
- Une déficience visuelle;
- Un trouble de la parole;
- Une déficience auditive;
- Une maladie dégénérative;
- Un trouble de santé mentale;
- Une déficience intellectuelle;
- Un trouble du spectre de l'autisme.

Bref, toute personne dont l'accessibilité est compromise temporairement ou de façon permanente.

Rôle et responsabilités des membres du comité de travail (CT)

Le comité de travail est composé de représentants de divers services municipaux et d'un membre représentant le milieu associatif des personnes handicapées.

Ces acteurs ont pour mandat d'analyser, de prioriser et de superviser l'élaboration du plan d'action par la mise en place et la réalisation de différents projets visant à réduire les obstacles à l'accessibilité dans les services et infrastructures de la Ville de Saguenay.

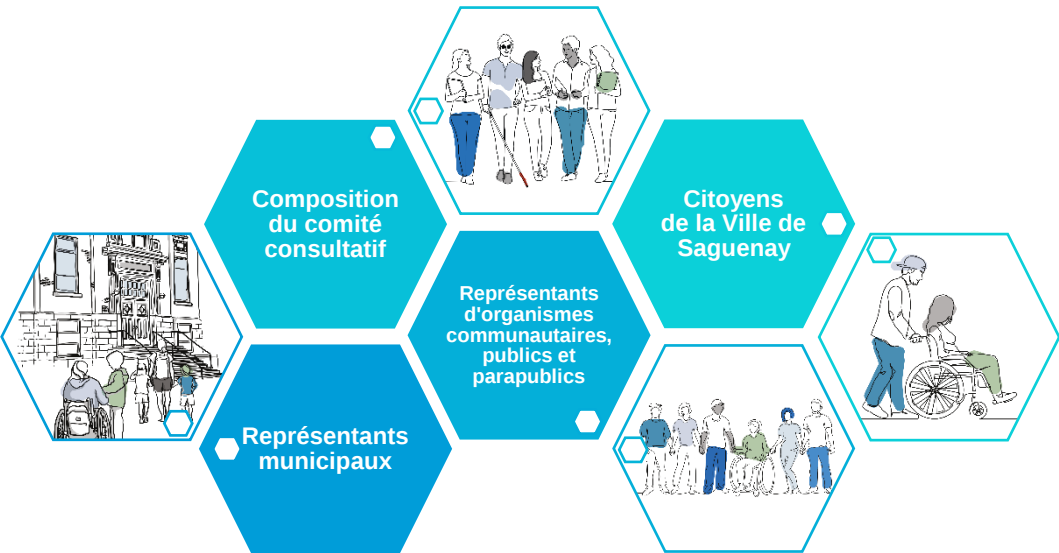


COMITÉ DE TRAVAIL
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division des arts, de la culture et des bibliothèques
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division des sports et du plein air
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division communautaire et développement social
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas, logistique et évènements
Service du génie
Service Hydro-Jonquière
Service de police
Service de sécurité incendie
Service des communications
Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés
Service des ressources humaines
Service des travaux publics
Société de transport du Saguenay (STS)
Service du développement durable et de l'environnement
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Service des finances – Division approvisionnement
Groupe des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)
TOTAL : 20 membres

Rôle et responsabilités des membres du comité consultatif (CC)

Le comité consultatif est composé de représentants d'organismes communautaires, publics et parapublics, de représentants municipaux et de citoyens de la Ville de Saguenay en situation de handicap. Ces acteurs du milieu nourrissent un partenariat important avec la Ville.

Ces acteurs ont pour mandat d'informer, de conseiller, d'outiller et de diffuser les actions mises en place dans le cadre du plan d'action afin que ces dernières soient adaptées aux besoins et à la réalité des personnes handicapées, qu'elles soient connues du milieu communautaire et des personnes en situation de handicap.



COMITÉ CONSULTATIF
Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)
Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs du Saguenay (AQEPA–Saguenay)
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARLPH)
Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARPTC)
CIUSSS Saguenay – Lac-Saint-Jean – Déficience visuelle, auditive et aides techniques
CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean – Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme
Citoyens de la Ville de Saguenay
Groupe des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)
IntégrAction La Baie
Interassociation des personnes handicapées du Saguenay (INTER)
Société de l'autisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (SAR)
Ville de Saguenay
TOTAL : 16 membres

Sous-comités (SC)

Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité de travail qui y siègent par intérêt et expertise. Il y a un sous-comité de travail par axe d'intervention (axes du plan d'action).



AXE 1 AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

- Chaussée, trottoirs et déneigement
- Stationnements et traverses de rue
- Mobilier urbain sur la voie publique et dans les parcs
- Lieux publics, commerces et terrasses
- Aménagement des parcs et espaces verts

ACTIONS RÉCURRENTES

CHAUSSÉE, TROTTOIRS ET DÉNEIGEMENT

Les lieux fréquentés par les personnes handicapées sont répertoriés et priorisés. La liste est fournie aux travaux publics pour un déneigement optimisé.

Les équipes de déneigement sont conscientisées pour que les chemins d'accès soient déneigés adéquatement.

Selon les endroits priorisés, une validation de la faisabilité des correctifs est effectuée avant la mise en œuvre des travaux d'amélioration par les services responsables.

STATIONNEMENTS ET TRAVERSES DE RUE

L'inventaire des stationnements est mis à jour annuellement.

Les bâtiments municipaux et les artères où il y a affluence de personnes handicapées sont ciblés et la validation d'ajouter ou déplacer une case de stationnement réservée est réalisée.

La liste des stationnements pour personnes handicapées est disponible à la consultation et accessible au public.

La priorisation des traverses nécessitant des améliorations est faite annuellement et des travaux correctifs sont planifiés.

MOBILIER URBAIN SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES PARCS

Lors de l'installation (emplacement) de poubelles ou de bacs de recyclage sur la voie publique et dans les parcs, une attention particulière est portée à l'accessibilité de ces équipements pour les personnes handicapées.

Lors de l'achat de mobilier urbain (tables, bancs, poubelles), leur accessibilité aux personnes handicapées est prise en compte.

AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS

Lorsque des travaux sont planifiés dans des parcs existants, une attention particulière est portée à leur accessibilité aux personnes handicapées.

Lors de l'implantation ou de la refonte d'un parc dédié aux personnes handicapées, les membres du CC sont consultés pour le choix des modules ou pour les plans d'aménagement.

ACTIONS PRÉVUES

11 ACTIONS PRÉVUES

2023

2024

2025

2026

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
STATIONNEMENTS ET TRAVERSES DE RUE										
1. Établir une procédure entre les services afin de recenser les nouveaux espaces de stationnement créés, ceux supprimés et ceux modifiés.					Mise en œuvre : • DCDS; • Bureaux d'arrondissement. Collaborateurs : • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics; • Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés.	✓ Développer une procédure commune. ✓ Faire appliquer la procédure par les arrondissements. ✓ Indiquer le nombre de cases créées, supprimées et modifiées.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2023	2024	2025	2026			En cours	Complétée	Reportée	
2. Élaborer une cartographie des secteurs où il y a une forte concentration de personnes en situation de handicap.	X				<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS; <i>Collaborateur :</i> • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.	✓ Élaborer une cartographie des secteurs; ✓ Transmettre aux partenaires afin de documenter et orienter les actions à réaliser.				
3. Réfléchir des parcours sans obstacles pour rendre les déplacements plus sécuritaires : analyser les secteurs problématiques ainsi que les solutions envisageables.		X	X		<i>Mise en œuvre :</i> • CC; • SC–Aménagement urbain. <i>Collaborateurs :</i> • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics; • Hydro-Jonquière.	✓ Développer une grille d'analyse. ✓ Analyser les secteurs problématiques (<i>identifier les secteurs et le nombre</i>). ✓ Soumettre les analyses ou les solutions retenues au Service du génie. ✓ Rédiger une liste des améliorations effectuées.				
LIEUX PUBLICS, COMMERCE ET TERRASSES										
4. Analyser les normes municipales et les meilleures pratiques d'occupation de la voie publique.		X			<i>Mise en œuvre :</i> • CC; • SC–Aménagement urbain. <i>Collaborateur :</i> • Service du génie.	✓ Analyser les normes et les pratiques recensées. ✓ Identifier les changements à apporter pour tendre vers les meilleures pratiques.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2023	2024	2025	2026			En cours	Complétée	Reportée	
5. Développer un cadre normatif pour les stationnements pour personnes handicapées, les terrasses, les trottoirs et les intersections basé sur les parcours sans obstacles.		X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> • CC; • SC–Aménagement urbain. <i>Collaborateurs :</i> • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics; • Hydro-Jonquière.	✓ Développer un cadre normatif. ✓ Sensibiliser les inspecteurs en bâtiment à l'importance de consulter la carte des stationnements afin de s'assurer que l'espace est libre avant l'émission d'un permis.				
6. Créer une carte des stationnements publics pour personnes handicapées et trouver les bons moyens de communiquer l'information.	X				<i>Mise en œuvre :</i> • SCSVC; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. <i>Collaborateur :</i> • CC; • Service des communications.	✓ Réaliser une carte. ✓ Élaborer une stratégie de diffusion.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2023	2024	2025	2026			En cours	Complétée	Reportée	
7. Développer une trousse d'information afin que les promoteurs soient sensibilisés à l'accessibilité universelle.	X	X			<i>Mise en œuvre :</i> - SC–Aménagement urbain; - SC–Immeubles. <i>Collaborateurs :</i> - CC; - Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; - Service des communications; - Corporations des centres-villes.	✓ Développer une trousse. ✓ Présenter et diffuser la trousse auprès des employés du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (préciser le nombre de trousse distribuées).				
8. Réglementer la quantité de cases de stationnements réservés aux personnes handicapées sur rue, dans les zones commerciales.			X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - Service du génie; - Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. <i>Collaborateurs :</i> - CC; - Conseil municipal.	✓ Faire entériner par le conseil municipal la nouvelle réglementation.				
9. Distribuer le guide de la Régie du bâtiment du Québec : Accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation , aux entrepreneurs et promoteurs.	X				<i>Mise en œuvre :</i> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.	✓ Remettre le guide aux entrepreneurs et promoteurs (indiquer le nombre d'entrepreneurs et de promoteurs joints).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
3	4	5	6							
10. Promouvoir les programmes de subvention auprès des entreprises de services afin qu'elles puissent rendre leurs établissements accessibles.	X	X	X		<i>Mise en œuvre :</i> - SCSVC. <i>Collaborateur :</i> - CC; - Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.	✓ Créer un document présentant les diverses subventions disponibles. ✓ Distribuer le document auprès des corporations et des associations de commerçants (préciser le nombre d'entreprises de services jointes).				
11. Participer au projet de recherche « Vers une mobilité inclusive : portrait de la mobilité des personnes atteintes d'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay (ARSCS) et des facteurs qui l'influencent. »	X	X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - Écobes : Recherche et Transfert–Cégep de Jonquière; - CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. <i>Collaborateurs :</i> - DCDS; - CC et CT; - Ville de Saguenay.	✓ Siéger au comité responsable de la direction scientifique du projet (nombre de rencontres). ✓ Former un comité d'experts (personnes en situation de handicap, intervenants concernés). ✓ Obtenir des données probantes de la Ville de Saguenay en matière d'aménagement urbain et de mobilité des personnes en situation de handicap. ✓ Développer des outils d'aide à la décision.				



AXE 2 IMMEUBLES

- Accessibilité intérieure
- Accessibilité extérieure
- Information, signalisation et système de sécurité
- Fournisseurs de services

ACTIONS RÉCURRENTES

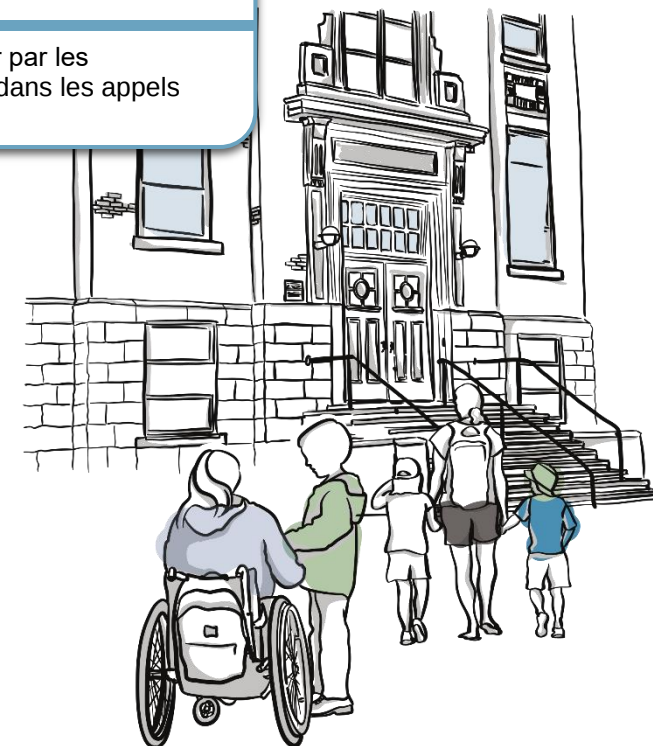
ACCESSIBILITÉ INTÉRIEURE

Une priorisation des lieux les plus fréquentés par les personnes handicapées est faite annuellement; celle-ci fait aussi l'objet d'une analyse est approfondie.

Des actions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments priorités dont l'analyse a été complétée sont entreprises.

FOURNISSEURS DE SERVICES

Les normes d'accessibilité universelle à respecter par les professionnels et les sous-traitants sont incluses dans les appels d'offres des immeubles.



ACTIONS PRÉVUES



ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
ACCESSIBILITÉ INTÉRIEURE										
1. Mettre à jour la liste des déficiences et l'intégrer au cadre de gestion des infrastructures pour priorisation, réalisation et suivi.			X		Mise en œuvre : Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés.	✓ Avoir intégré au cadre de gestion des infrastructures la liste des déficiences relevées lors de l'analyse de l'accessibilité d'un bâtiment.				
2. En concertation avec le comité consultatif, identifier des bâtiments nécessitant des améliorations de l'accessibilité, établir une priorisation et effectuer les travaux requis.	X	X	X		Mise en œuvre : - CC; - SC–Immeubles. Collaborateur : - Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés.	✓ Faire une liste des bâtiments à améliorer et à prioriser. ✓ Produire une liste des travaux effectués.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
3. Baliser, dans le cadre normatif des immeubles, les équipements de quincaillerie à privilégier pour régler des déficiences en accessibilité dans les bâtiments.		X			<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS; • Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés; • Service des finances, Division de l’approvisionnement. <i>Collaborateur :</i> • SC–Immeubles.	✓ Décrire les besoins spécifiques à l’AU de la Ville. ✓ Rechercher des équipements de quincaillerie répondant aux normes les plus élevées en AU. ✓ Lister les équipements de quincaillerie sélectionnés dans le cadre normatif des immeubles.				
4. Sensibiliser les équipes à l’opération (techniciens en bâtiment, contremaîtres et cols bleus) aux normes d’accessibilité universelle en ce qui concerne l’installation de la quincaillerie et des équipements spécialisés.	X	X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS. <i>Collaborateur :</i> • Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés.	✓ Créer une présentation pour les séances d’information. ✓ Rencontrer les équipes à l’opération (nombre de personnes rencontrées). ✓ Distribuer la documentation sur les normes d’AU (nombre de documents distribués).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
ACCESSIBILITÉ EXTÉRIEURE										
5. À la réception d’une requête identifiant un problème d’accessibilité à un chemin d’accès ou à un débarcadère pour les personnes avec une incapacité, une analyse des solutions possibles est réalisée et des correctifs sont apportés.	X	X	X	X	Mise en œuvre : • DCDS; • SC–Immeubles. Collaborateurs : • CC; • Service du génie; • Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés; • Service des travaux publics; • Arrondissements.	✓ Analyser la requête et émettre des recommandations. ✓ Apporter des correctifs aux chemins d’accès ou débarcadères (préciser les correctifs apportés).				
INFORMATION, SIGNALISATION ET SYSTÈME DE SÉCURITÉ										
6. Évaluer le nombre requis d’affiche de signalisation des salles de bains accessibles embossée avec braille et se les procurer en vue de remplacer celles existantes.		X	X	X	Mise en œuvre : • DCDS. Collaborateur : • Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés; • SC–Immeubles.	✓ Acheter et installer les affiches signalétiques (préciser le nombre).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
7. Créer une fiche normative pour la standardisation de l’affichage et lors de travaux d’amélioration ou de la construction de nouveaux bâtiments, utiliser un visuel de signalisation standardisée tel qu’identifié au cadre normatif des immeubles (pictogrammes, écriture braille, etc.).	X	X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS; • SC–Immeubles. <i>Collaborateurs :</i> • CC; • Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés; • CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean.	✓ Élaborer une fiche normative. ✓ Informer le Service des immeubles et des équipements motorisés et des équipements motorisés sur les principes de signalisation et transmettre la fiche normative (nombre de fiches distribuées). ✓ Utiliser la nouvelle signalisation (nombre d’affiches installées).				



AXE 3

PROGRAMMES, SERVICES, APPROVISIONNEMENT, EMPLOI ET FORMATION

- Programmes et services
- Approvisionnement
- Emploi, intégration et maintien
- Sensibilisation et formation

ACTIONS RÉCURRENTES

PROGRAMMES ET SERVICES

La promotion du programme d'accompagnement individuel en loisir est réalisée en août et décembre, chaque année.

La mise à jour des activités où la Carte accompagnement loisir (CAL) est acceptée dans les infrastructures municipales est faite annuellement.

Dans le cadre des camps de jour municipaux, un service d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap est disponible.

EMPLOI, INTÉGRATION ET MAINTIEN

L'embauche des personnes handicapées est favorisée tout en s'assurant d'avoir un processus adapté, si nécessaire.

Dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée, les gestionnaires et les services sont accompagnés afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi.

Les offres d'emploi de la Ville sont diffusées auprès des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.

En collaboration avec les partenaires du milieu, des stagiaires ayant une déficience sont accueillis dans les infrastructures de loisir afin de leur permettre de développer des habiletés qui faciliteront leur intégration au marché du travail.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Les journées les plus représentatives, en lien avec les personnes en situation de handicap, sont soulignées annuellement.

Une vigie sur les nouveautés en matière de formation pour le personnel des camps de jour municipaux se fait en continu.

Une formation est donnée au personnel des camps de jour municipaux sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap.

ACTIONS PRÉVUES

9 ACTIONS PRÉVUES

2023

2024

2025

2026

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
APPROVISIONNEMENT										
1. Évaluer la possibilité d'intégrer à la politique d'approvisionnement une règle relative à l'achat ou la location de biens et services accessibles.	X				<i>Mise en œuvre :</i> Division des approvisionnements.	✓ Faire une évaluation de la politique actuelle. ✓ Intégrer un règlement relatif à l'achat ou la location de biens et services accessibles à la politique d'approvisionnement.				
2. Analyser tous les outils de travail (formulaires, appels d'offres, procédures, etc.) relatifs à l'approvisionnement et évaluer comment intégrer une clause d'approvisionnement accessible.	X	X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - DCDS; - Division des approvisionnements. <i>Collaborateurs :</i> - Services municipaux.	✓ Analyser les outils de travail (préciser lesquels). ✓ Intégrer une clause d'approvisionnement accessible aux outils de travail (préciser la clause et l'outil de travail).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
PROGRAMMES ET SERVICES										
3. Les employés impliqués en matière de service aux citoyens sont informés des lieux adaptés dans lesquels des salles peuvent être réservées.	X	X	X	X	Mise en œuvre : Comité bâtiment du SCSVC.	✓ Rédiger un document présentant les caractéristiques d'accessibilité des salles en location. ✓ Intégrer le document dans le procédurier des locations de salle.				
EMPLOI, INTÉGRATION ET MAINTIEN										
4. Documenter les problématiques de recrutement de personnes en situation de handicap dans les emplois de la fonction publique.			X	X	Mise en œuvre : - Service des ressources humaines; - DCDS. Collaborateurs : - Services municipaux.	✓ Produire un rapport documentant les problématiques. ✓ Se doter de stratégies de recrutement (préciser lesquelles).				
5. Soutenir les gestionnaires et les employés municipaux par la création d'un guide sensibilisant au plein potentiel des personnes qui apprennent autrement pour favoriser le maintien à l'emploi de ces personnes à besoins particuliers.		X	X		Mise en œuvre : - DCDS; - Service des ressources humaines. Collaborateurs : - Organismes œuvrant auprès des personnes à besoin particulier; - Service des communications; - Services municipaux.	✓ Élaborer un guide en partenariat avec les organismes (nommer lesquels). ✓ Présenter et distribuer le guide aux gestionnaires et aux employés municipaux (nombre de guides distribués et identification des services sensibilisés).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
3	4	5	6							
SENSIBILISATION ET FORMATION										
6. Démystifier et promouvoir les emplois de la fonction publique auprès des personnes en situation de handicap. Au besoin, établir des collaborations ou partenariats (entreprises ou organismes en employabilité). Évaluer la possibilité d'un emploi d'été étudiant pour faire de la promotion auprès des personnes en situation de handicap.		X	X		Mise en œuvre : • DCDS; • Service des ressources humaines. Collaborateurs : • Service des communications; • CC.	✓ Valoriser les emplois de la fonction publique. ✓ Développer des collaborations ou des partenariats (nommer les organisations impliquées). ✓ Se doter de stratégies promotionnelles (préciser lesquelles).				
7. Planifier une formation avec les employés créateurs de contenu ou documents publics de la Ville afin de les sensibiliser à concevoir et développer du matériel d'information et de communication accessible aux personnes handicapées.	X				Mise en œuvre : • DCDS; • SC–Communication. Collaborateurs : • Service des communications; • SCSVC.	✓ Sonder les besoins du service des communications. ✓ Tenir une formation auprès d'un groupe cible.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
8. Déployer les capsules d'autoformation de l'OPHQ auprès des employés qui travaillent à l'accueil afin de les outiller et qu'ils puissent adapter leur approche envers les personnes handicapées.	X				<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS; • Service des ressources informationnelles. <i>Collaborateurs :</i> • Service des ressources humaines; • OPHQ.	✓ Rendre accessible les capsules aux employés. ✓ Diffuser les autoformations auprès des nouveaux employés à l'accueil et en contact avec le public (spécifier le nombre d'employés par service).				
9. Réaliser une campagne visant à briser les préjugés et sensibiliser la population à propos des comportements à adopter et à proscrire envers les personnes handicapées.			X	X	<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS; • Service des communications. <i>Collaborateurs :</i> • Organismes communautaires; • SC–Communication; • SCSVC.	✓ Déployer la campagne (préciser les stratégies de communication utilisées).				



AXE 4

LOISIR, CULTURE, SPORT, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Arts, culture, patrimoine et bibliothèques
- Arénas, sports et plein air
- Vie communautaire et développement social
- Événements
- Participation citoyenne et démocratique
- Mise en œuvre du plan d'action

ACTIONS RÉCURRENTES

ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	ARÉNAS, SPORTS ET PLEIN AIR	ÉVÉNEMENTS	VIE COMMUNAUTAIRE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL	PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIQUE
Lors des phases de conception et planification pour des travaux d'amélioration, les membres du CC sont consultés afin de s'assurer que les changements tiennent compte des besoins des usagers ayant des incapacités. Afin de répondre aux besoins des usagers ayant des incapacités, des équipements spécialisés sont acquis lorsque cela est nécessaire.	Des rencontres réunissant les membres du CC et du CT sont maintenues. Dans la dernière année du plan d'action, les membres du CC et du CT se sont rencontrés dans le cadre d'une activité de mobilisation et de réflexion visant à identifier les priorités du prochain plan d'action. Le niveau de participation des partenaires du PAIPH est validé afin de maximiser leur apport. La ressource permanente attitrée à la mise en œuvre du PAIPH est maintenue pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville. La participation de la DCDS aux activités (études, colloques, programmes, etc.) visant à faire connaître les actions du PAIPH et à s'inspirer des meilleures pratiques est maintenue.	La participation des organismes au cours d'aquaforme adapté à la piscine du Foyer des loisirs et de la culture est maintenue et renouvelée. Une promotion annuelle des différents parcs municipaux accessibles aux personnes handicapées est effectuée. La réalisation des activités de marche des groupes de personnes handicapées à l'aréna du Centre Georges-Vézina de Chicoutimi est maintenue et facilitée par la Ville. Les vélos adaptés sont disponibles à la location au parc de la Rivière-du-Moulin de Chicoutimi. Une vigie dans le développement, l'entretien et l'aménagement du réseau cyclable de la Ville de Saguenay est effectuée. Le SCSVC encourage les organismes partenaires à rendre leur offre de service accessible en faisant rayonner leurs initiatives et en facilitant, lorsque possible, leurs activités accessibles et inclusives.	Dans l'inventaire, des équipements qui favorisent la participation des personnes handicapées (cache-fils, tables à pique-nique adaptées, etc.) sont disponibles. Les promoteurs sont sensibilisés aux principaux aspects et avantages de tenir un événement accessible. Lorsque la Ville agit à titre de promoteur d'un événement, une vigie est effectuée afin de s'assurer que les mesures nécessaires à l'accessibilité de l'événement et aux parcours sans obstacles soient mis en place.	Une activité est organisée dans le cadre de la SQPH permettant de sensibiliser la population et le personnel municipal, en plus de faire participer les personnes handicapées. Chaque année, la liste des salles à louer aux organismes situés dans des lieux accessibles est rendue disponible. Les secrétaires du SCSVC, attitrées à la réservation des salles, sont informées des lieux adaptés aux personnes en situation de handicap. Les enfants à besoins particuliers sont accompagnés pour une meilleure intégration aux camps de jour municipaux et favoriser leur participation pleine et entière aux activités.	Les séances du conseil municipal sont diffusées sur le Web pour favoriser la participation citoyenne des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES



ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES										
1. Développer une fiche d'accessibilité pour soutenir les équipes qui développent de nouvelles activités culturelles, artistiques, patrimoniales et en bibliothèques.	X	X			Mise en œuvre : • DCDS. Collaborateurs : • Division des arts, de la culture et des bibliothèques. • SC–Loisir–Culture.	✓ Sortir les bonnes pratiques à appliquer dans ce type d'activités. ✓ Développer une fiche. ✓ Apporter des améliorations au besoin (nommer lesquelles). ✓ Préciser le nombre d'activités analysées.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
3	4	5	6							
2. Créer des panneaux d'interprétation d'œuvres d'art publiques extérieurs accessibles grâce au design des socles qui permet aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant d'avoir accès visuellement à l'information.	X				<i>Mise en œuvre :</i> - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateur :</i> - DCDS.	✓ Concevoir des panneaux d'interprétation extérieurs accessibles physiquement pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant (préciser le nombre et le lieu).				
3. Aider la Division des arts, de la culture et des bibliothèques à recruter des organismes pour personnes handicapées dans le cadre de la réalisation d'activités de sensibilisation à la différence dans les bibliothèques.		X			<i>Mise en œuvre :</i> - DCDS; - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateurs :</i> - Organismes pour personnes handicapées.	✓ Énumérer le nombre d'activités tenues et le nombre de participants. ✓ Nommer les organismes participants.				
4. Acheter des livres spécialisés (signés, audio, etc.) pour les enfants ayant des besoins particuliers.	X	X			<i>Mise en œuvre :</i> Division des arts, de la culture et des bibliothèques.	✓ Préciser le nombre de livres achetés, leurs titres et leurs types.				
5. Réaliser des ateliers de lecture en langue des signes québécoise (LSQ) <i>Histoire en pyjama</i> destinés aux enfants.	X				<i>Mise en œuvre :</i> - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateur :</i> - AQEPA–Saguenay.	✓ Donner le nombre d'ateliers en langue LSQ donnés et le nombre de participants.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
6. Développer un projet de médiation culturelle avec des personnes vivant avec un handicap.			X		<i>Mise en œuvre :</i> - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateurs :</i> - DCDS; - Organismes pour personnes handicapées.	✓ Établir une collaboration avec un organisme pour personnes handicapées (nombre de participants). ✓ Créer un projet de médiation culturelle (expliquer le projet).				
7. Offrir des ateliers de lecture et d'aide aux devoirs assistés par l'animal.	X				<i>Mise en œuvre :</i> Division des arts, de la culture et des bibliothèques.	✓ Préciser le nombre d'ateliers tenus et de participants.				
8. Enregistrer 10 balados immersifs et accessibles, sous forme de contes inspirés d'œuvres d'art du territoire de Saguenay, pour une diffusion en ligne.		X			<i>Mise en œuvre :</i> - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateurs :</i> - Service des communications.	✓ Rendre disponibles des balados pour l'écoute en ligne (donner le nombre de balados).				
9. Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour les expositions.				X	<i>Mise en œuvre :</i> - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateur :</i> - SC–Loisir–Culture.	✓ Effectuer une analyse et identifier la décision prise.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
10. Interpréter en langue des signes québécoise (LSQ), avec la vidéo description et le sous-titrage, les capsules vidéo de médiation culturelle.			X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateurs :</i> - Service des communications; - SRIEQ.	✓ Produire des capsules vidéo accessibles (préciser le nombre de capsules).				
11. Adapter et rendre accessibles les différentes plateformes Web des bibliothèques.		X			<i>Mise en œuvre :</i> - Service des ressources informationnelles; - Division des arts, de la culture et des bibliothèques. <i>Collaborateurs :</i> - Service des communications; - SC–Loisir–Culture.	✓ Adapter les plateformes Web des bibliothèques.				
ARENAS, SPORTS ET PLEIN AIR										
12. Se procurer des fauteuils Sofao pour les piscines municipales extérieures avec entrée progressive de type plage.	X				<i>Mise en œuvre :</i> - DCDS. <i>Collaborateur :</i> - Division des sports et du plein air.	✓ Acheter des fauteuils Sofao (préciser le nombre de fauteuil et les piscines visées).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
13. Collaborer à la mise sur pied de 5 projets pilotes d'inclusion avec les clientèles vivant avec un handicap dans l'offre de service des clubs sportifs.	X	X			<i>Mise en œuvre :</i> - Division des sports et du plein air. <i>Collaborateurs :</i> - Organismes sportifs; - Organismes communautaires.	✓ Préciser les clubs sportifs participants. ✓ Préciser le type d'activité organisée et la discipline visée. ✓ Indiquer le nombre de participants par sport.				
14. Accueillir les Jeux d'hiver des Olympiques spéciaux, en partenariat avec les Olympiques Spéciaux Québec.	X				<i>Mise en œuvre :</i> - Division des sports et du plein air; - Olympiques Spéciaux Québec. <i>Collaborateur :</i> - Organismes pour personnes handicapées.	✓ Préciser le nombre de participants par sport. ✓ Spécifier le nombre de bénévoles. ✓ Financer l'organisme local. ✓ Préciser les actions facilitatrices effectuée par la Ville pour permettre la tenue des Jeux d'hiver.				
15. Dans le cadre de l'élaboration de la politique du plein air, s'assurer d'intégrer le concept d'accessibilité aux réflexions et engagements.		X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - Division des sports et du plein air. <i>Collaborateur :</i> - DCDS; - Organismes communautaires.	✓ Préciser les éléments où l'accessibilité universelle a été intégrée; ✓ Tenir une rencontre par année de sensibilisation en lien avec les actions ciblées.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
3	4	5	6							
16. Sensibiliser les organismes gestionnaires d'infrastructures de plein air à la mise en place d'initiatives et/ou de services permettant aux personnes vivant avec un handicap de participer à des activités en plein air. Ensuite, appuyer leurs initiatives.	X	X	X	X	Mise en œuvre : - Division des sports et du plein air. Collaborateurs : - DCDS; - Organismes communautaires et de plein air.	✓ Nommer les initiatives réalisées par les organismes. ✓ Préciser l'infrastructure utilisée ou mise à leur disposition. ✓ Indiquer le nombre de participants.				
17. Améliorer l'accessibilité de la piscine Saint-Alexis dans l'arrondissement de La Baie.	X				Mise en œuvre : - Service des immeubles et des équipements motorisés. Collaborateurs : - DCDS; - Division des sports et du plein air.	✓ Construire deux nouvelles salles de bain/vestiaires adaptés. ✓ Aménager des stationnements pour personnes handicapées. ✓ Sécuriser le chemin d'accès menant au pavillon.				
18. Se doter d'une piscine et d'un pavillon de service complètement accessibles dans l'arrondissement de Jonquière.	X				Mise en œuvre : - Service des immeubles et des équipements motorisés. Collaborateurs : - DCDS; - Division des sports et du plein air.	✓ Construire une piscine au parc Alcide-Reid et un pavillon de services accessibles. ✓ Aménager des stationnements pour personnes handicapées et un chemin d'accès sécuritaire.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
19. Améliorer l’accessibilité de l’aréna du Foyer des loisirs et de la culture.		X			<i>Mise en œuvre :</i> - Service des immeubles et des équipements motorisés. <i>Collaborateurs :</i> - DCDS; - Division des arénas, de la logistique et des événements.	✓ Aménager une rampe d’accès, un chemin d’accès et des stationnements pour personnes handicapées. ✓ Aménager une salle de bain universelle.				
20. Rendre plus inclusif l’accès aux arénas.		X			<i>Mise en œuvre :</i> - Service des immeubles et des équipements motorisés. <i>Collaborateurs :</i> - DCDS; - Division des arénas, de la logistique et des événements.	✓ Évaluer les possibilités d’aménager un espace pour les personnes handicapées à l’aréna Marina-Larouche, dans le secteur nord de Chicoutimi. ✓ Évaluer les déficiences en accessibilité de l’aréna de Kénogami dans l’arrondissement de Jonquière.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
VIE COMMUNAUTAIRE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL										
21. Offrir des ateliers de sensibilisation dans les camps de jours municipaux avec la participation de personnes en situation de handicap.			X	X	Mise en œuvre : - DCDS. Collaborateurs : - Organismes communautaires.	✓ Planifier au moins un atelier dans les camps de jours municipaux (indiquer le nombre de participants).				
22. Dans le cadre du plan d'action en habitation, participer aux actions visant à documenter les besoins des personnes handicapées.	X				Mise en œuvre : DCDS.	✓ Préciser le nombre de rencontres de travail. ✓ Ressortir les éléments qui prennent en compte le besoin des PH.				
23. Dans le cadre de la mise à jour de la politique de développement social, s'assurer d'intégrer l'accessibilité et les clientèles spécifiques.	X				Mise en œuvre : DCDS.	✓ Ressortir les éléments qui mettent en lumière l'accessibilité et les clientèles spécifiques.				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIQUE										
24. Analyser les processus entourant l'accès aux activités démocratiques (référendums, élections, consultations publiques municipales) pour les personnes handicapées.		X	X	X	Mise en œuvre : - DCDS. Collaborateur : - Service des communications; - Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; - Service des affaires juridiques et du greffe.	✓ Recenser les documents entourant les processus. ✓ Analyser les documents. ✓ Recommander des modifications à apporter (nommer les activités et les changements apportés).				
ÉVÉNEMENTS										
25. Développer des balises et des recommandations pour rendre les événements accessibles.	X				Mise en œuvre : - Division des arénas, de la logistique et des événements. Collaborateur : - DCDS.	✓ Créer des balises et émettre des recommandations. ✓ Intégrer l'information aux documents (nommer les documents et les balises).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
3	4	5	6							
26. Créer un aide-mémoire sur l'accessibilité des événements à remettre aux promoteurs pour favoriser les événements accessibles.		X	X		<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS; • SC–Loisir, sports & vie communautaire; • Division des arénas, de la logistique et des événements. <i>Collaborateurs :</i> • OPHQ; • SCSV.	✓ Créer une fiche à remettre aux promoteurs. ✓ Offrir de l'aide et des références aux promoteurs intéressés à améliorer l'accessibilité de leurs événements.				
27. Offrir une formation à propos des événements écoresponsables et accessibles aux promoteurs d'événements.	X				<i>Mise en œuvre :</i> • Division des arénas, de la logistique et des événements; • Kéroul. <i>Collaborateur :</i> • DCDS.	✓ Donner une formation aux promoteurs. ✓ Indiquer le nombre de participants.				
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION										
28. Mettre à jour les statistiques sociodémographiques de la population en situation de handicap à la ville de Saguenay.				X	<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS. <i>Collaborateurs :</i> • CC; • Organismes communautaires.	✓ Élaborer un rapport des statistiques sociodémographiques pour le PAIPH 2027-2030.				
29. Réunir les membres du CC & CT dans des activités de concertation et de mobilisation pour favoriser les échanges et la compréhension des réalités propres à chaque groupe de partenaires.	X	X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> • DCDS. <i>Collaborateurs :</i> • CC; • CT; • SCSVC.	✓ Tenir des rencontres de concertation et de mobilisation (préciser le nombre de rencontres, de participants et le type d'activité).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
30. Présenter le plan d'action à l'ensemble des élus.	X				Mise en œuvre : DCDS.	✓ Effectuer au moins une présentation par année.				





AXE 5 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

- Service de sécurité incendie
- Service de police
- Cour municipale

ACTIONS RÉCURRENTES

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Promotion du programme Secours adaptés auprès des citoyens en situation de handicap et du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées.

Planification et réalisation d'exercices d'évacuation dans les édifices municipaux qui ont été priorisés en fonction de leur fréquentation par des personnes handicapées.

Des exercices d'évacuation sont effectués, à la demande, dans des établissements publics fréquentés par des personnes handicapées.

SERVICE DE POLICE

Une campagne de sensibilisation pour le respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées est réalisée annuellement.

Une campagne de sensibilisation à propos de l'importance de respecter les traverses piétonnes et des conséquences pouvant découler de leur non-respect est réalisée annuellement.

Des opérations policières sont déployées pour faire respecter les traverses piétonnes et les stationnements réservés aux personnes handicapées.

Les organismes pour personnes handicapées et leur clientèle sont rencontrés pour faire connaître les règles de sécurité routière.

Les règles de sécurité et d'utilisation relatives aux aides à la mobilité motorisées (AMM) sont rendues accessibles sur le site Internet de la Ville.

COUR MUNICIPALE

Lors du processus judiciaire, si des obstacles sont identifiés, une validation des possibilités d'amélioration est réalisée afin de réduire ou d'éliminer les obstacles.

ACTIONS PRÉVUES



ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE										
1. Faire la promotion du PSA dans des secteurs ciblés, où la présence de personnes âgées et en situation de handicap est plus grande, en vue d’augmenter les inscriptions.	X	X			Mise en œuvre : - Service de sécurité incendie; - Service des ressources humaines. Collaborateurs : - DCDS; - SC–Sécurité, prévention et intervention.	✓ Cibler des secteurs en SC–Sécurité. ✓ Déployer des ressources humaines (stagiaires ou emplois étudiants) en prévention des incendies. ✓ Réaliser des visites de prévention dans les secteurs ciblés (nombre de résidences visitées et nombre d’inscriptions au programme Secours adaptés).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
SERVICE DE POLICE										
2. Réalisation d’une capsule vidéo éducative pour sensibiliser les citoyens aux règlements entourant les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.	X	X			<i>Mise en œuvre :</i> - Service de police; - Service des communications; - DCDS. <i>Collaborateurs :</i> - SC–Sécurité, prévention et intervention.	✓ Produire et diffuser une capsule vidéo (lieux de diffusion et nombre de vues).				
3. Création d’une équipe policière en charge de la surveillance du respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.	X				<i>Mise en œuvre :</i> Service de police.	✓ Maintenir l’équipe de travail. ✓ Délivrer des constats d’infraction (nombre de constats d’infraction émis).				



AXE 6 TRANSPORT

- Transport en commun
- Transport adapté

ACTIONS RÉCURRENTES

TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ

Des arrêts sont priorisés selon le potentiel de fréquentation, une analyse de leur accessibilité (trottoir, traverse, déneigement, etc.) est faite et un rapport indiquant les recommandations d'amélioration pour favoriser un parcours sans obstacle est émis.

Selon les rapports d'analyse, des actions sont priorisées et la réalisation des modifications s'applique.



ACTIONS PRÉVUES



ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ										
1. Soutenir et informer la STS dans le développement de ses actions en accessibilité.	X	X			Mise en œuvre : - STS; - DCDS. Collaborateurs : - SC–Transport.	✓ Épauler la STS dans son développement (nommer les sujets abordés).				



AXE 7 COMMUNICATIONS

- Communications internes
- Communications externes
- Communications avec les partenaires

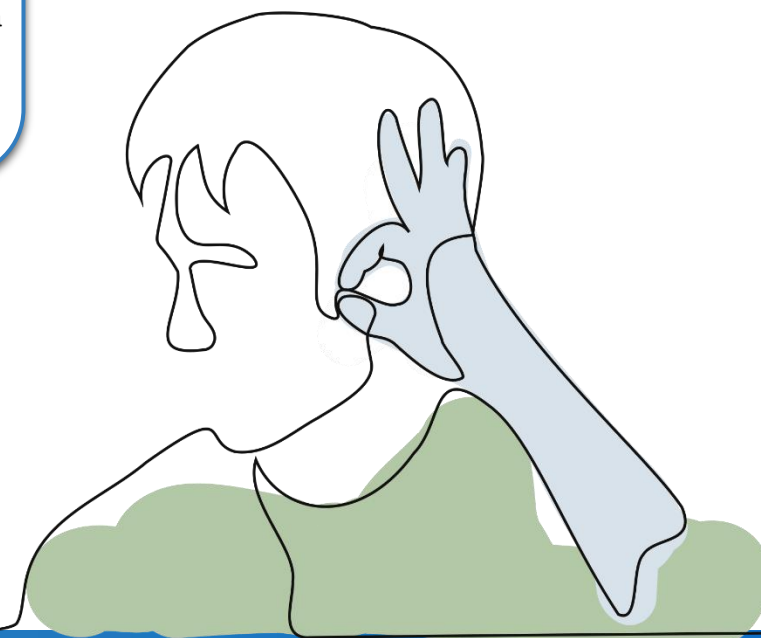
ACTIONS RÉCURRENTES

COMMUNICATIONS

Deux fois par année, un « Info-PAIPH » est rédigé et transmis aux abonnés au bulletin d'information.

La section *Services aux personnes en situation de handicap* du site Internet de la Ville est alimentée pour faire connaître les projets, les activités et nouveautés.

Différents moyens de communication sont déployés pour faire connaître le PAIPH à la population.



ACTIONS PRÉVUES

6 ACTIONS PRÉVUES

2023

2024

2025

2026

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2	2	2	2			En cours	Complétée	Reportée	
	0	0	0	0						
	2	2	2	2						
	3	4	5	6						
COMMUNICATIONS										
1. Sensibiliser les services municipaux à appliquer les principes de lisibilité des écrits dans les documents publics de la Ville.	X	X	X	X	Mise en œuvre : - DCDS. Collaborateurs : - Service des communications; - Services municipaux.	✓ Spécifier les services sensibilisés.				
2. Faire connaître les mesures adaptées concernant la diffusion des conseils municipaux aux personnes handicapées.		X			Mise en œuvre : - DCDS. Collaborateurs : - Service des communications; - Conseil municipal;	✓ Présenter aux organismes les mesures en place (préciser le nombre d'organismes joints).				
3. Afficher le logo d'accessibilité universelle vis-à-vis des activités accessibles aux personnes handicapées sur le site Internet loisirs.saguenay.ca .		X			Mise en œuvre : - DCDS. Collaborateur : - SCSVC; - Service des communications.	✓ Identifier les activités accessibles sur le site Internet (préciser les activités).				

ACTIONS	ÉCHÉANCIER				RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
	2023	2024	2025	2026			En cours	Complétée	Reportée	
4. Assurer une plus grande représentation visuelle des personnes handicapées dans les communications.	X	X	X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - Service des communications. <i>Collaborateurs :</i> - DCDS.	✓ Produire des documents représentant la diversité des citoyens.				
5. Améliorer l’accessibilité du site Internet de la Ville.		X			<i>Mise en œuvre :</i> - Service des ressources informationnelles. <i>Collaborateurs :</i> - Service des communications; - SC–Communications.	✓ Intégrer un widget accessible sur le site Internet de la Ville.				
6. Faire un portrait des moyens de communication actuels (Ville et organismes) et développer des stratégies de communication communes pour joindre les personnes en situation de handicap.			X	X	<i>Mise en œuvre :</i> - DCDS; - Service des communications. <i>Collaborateurs :</i> - SC–Communications; - CC.	✓ Réaliser un portrait des moyens de communication actuels. ✓ Développer de nouvelles stratégies de communication communes avec le milieu.				

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les citoyens pour leur participation à la consultation ainsi que les partenaires et les collaborateurs pour leur mobilisation et leur implication dans la rédaction et la mise en œuvre de ce plan d'action quadriennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay pour **2023, 2024, 2025 et 2026**.



Et nos collaborateurs :



Groupement des Organismes
de Personnes Handicapées
du Saguenay-Lac-St-Jean



Les plans d'action, les mises à jour ainsi que les projets et actions réalisés sont disponibles en ligne à handicap.saguenay.ca.

Pour toute information, contactez-nous :

Téléphone : 418 698-3200

Courriel : paiph@ville.saguenay.qc.ca